

Image not found or type unknown



Comment démissionner quand le bureau ne répond pas?

Par **June ji**, le **01/12/2016** à **06:56**

BonjourrrrrJe suis trésorière d'une association. Pour cause de déménagement, je souhaite démissionner. J'ai envoyé ma lettre, le président m'a vite fait répondu qu'il faisait le nécessaire. mais voila au bout de deux semaines pas plus de réponse, aucune convocation en AG.rnPar expérience, je sais que rien ne sera fait de leur côté. rnrnComment déclarer en préfecture ma démission, sans qu'un autre trésorier ne soit désigner, et sans que l'organe délibérant de l'association ne veuille prendre en compte ma démission?rnrnBonne journée
June

Par **Lag0**, le **01/12/2016** à **07:48**

Bonjour,rnVotre démission est actée depuis la première présentation de votre lettre recommandée. Vous n'avez rien d'autre à faire.

Par **June ji**, le **01/12/2016** à **08:10**

Merci pour votre réponse rapide. Mais juste pour me rassurer un peu plus :rnLa lettre recommandée doit-elle être adressée au siège de l'association ou chez le président?

Par **morobar**, le **01/12/2016** à **08:18**

Bonjour,rnL'adresse n'a pas d'importance, et cette démission ne nécessite pas la convocation d'une AG.rnSi quelque chose vous inquiète, vous pouvez toujours faire part de cette démission par lettre à la préfecture service des associations.